

GROUPE DE CINQ

Qu'est-ce que le Programme de parrainage privé de réfugiés?

Le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) est un partenariat entre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et la population canadienne pour étendre la capacité du Canada à réinstaller des réfugiés de l'étranger. Dans le cas du parrainage privé, les Signataires d'entente de parrainage et leurs Groupes constitutifs, les Répondants communautaires et les Groupes de cinq peuvent parrainer des réfugiés.

Qu'est-ce qu'un Groupe de cinq?

Dans le PPPR, un Groupe de cinq (G5) est un groupe d'au moins cinq citoyens canadiens ou résidents permanents qui se réunit dans le but de parrainer des réfugiés.

De quoi le groupe est-il responsable et pour combien de temps?

En tant que groupe de parrainage, vous devez :

- Fournir un soutien financier de base et de l'aide à l'établissement, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Le logement, dont la recherche d'un logement permanent; la mise en contact avec les services d'établissement; l'organisation du transport, des soins de santé, de l'éducation et de la scolarité et d'un service d'interprétation; et du soutien en cas de crise ou de traumatisme.
- Compléter un plan d'établissement détaillé décrivant les dispositions qui seront prises pour favoriser l'établissement et les personnes qui seront impliquées.

Pour de plus amples renseignements : **1.877.290.1701** info@rstp.ca
Le PFPR a des formateurs aux quatre coins du pays. Trouvez nos bureaux au www.rstp.ca.

- Au moment de soumettre l'engagement de parrainage, fournir des informations sur les ressources financières du groupe ainsi que sur votre capacité et votre engagement à soutenir les réfugiés parrainés jusqu'à la fin de la période de parrainage, qui dure normalement 12 mois.

Qui peut être membre d'un Groupe de cinq?

Pour être admissible à parrainer, chaque membre du Groupe de cinq doit :

- Avoir 18 ans ou plus
- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Vivre dans la communauté où le réfugié vivra
- S'engager à soutenir le réfugié financièrement et avec de l'aide à l'établissement pendant la durée de la période de parrainage, qui dure normalement un an.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le formulaire d'Évaluation du répondant disponible à :

<https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/trousses/form/imm5492f.pdf>

Puis-je être membre de plusieurs Groupes de cinq à la fois?

Cela dépend de votre capacité financière et de votre disponibilité. IRCC tiendra compte de votre contribution à tout parrainage en cours, et évaluera si vous disposez des fonds et du temps nécessaires pour soutenir l'engagement de parrainage actuel.

Qui peut être parrainé dans le cadre du PPPR?

Les réfugiés qui seraient recevables en vertu de la **catégorie des réfugiés au sens de la Convention outre-frontières** ou de la **catégorie de personnes de pays d'accueil** peuvent être parrainés. Ils doivent également être **reconnus par un État étranger ou par le HCR en tant que réfugié**, et présenter des pièces justificatives telles que le certificat de réfugié (ou lettre de mandat de protection) du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ou un document de reconnaissance d'un État étranger.

Les réfugiés déjà au Canada *ne* sont pas recevables au parrainage de réfugiés.

Comment trouver un réfugié à parrainer?

Un groupe peut s'engager à parrainer un réfugié particulier à l'étranger (réfugié désigné par un répondant). Il est également possible pour un Groupe de cinq de parrainer un réfugié qui a été identifié par un agent des visas à l'étranger (réfugiés désignés par un bureau des visas [RDBV]). Si votre groupe souhaite être jumelé avec un réfugié désigné par un bureau des visas, veuillez contacter bvor@rstp.ca.

Quelles sont les étapes du traitement d'une demande de parrainage?

Une fois la demande reçue au Centre des opérations de réinstallation – Ottawa (COR-O), elle sera examinée pour s'assurer qu'elle est complète et exacte. Le COR-O évaluera ensuite la capacité des membres du groupe de parrainage à fournir du soutien financier et de l'aide à l'établissement. Si la demande du groupe de parrainage est acceptée, elle sera ensuite transmise au bureau des visas à l'étranger pour un traitement ultérieur. Un agent des visas convoquera le demandeur à une entrevue et, s'il est accepté, le ou les réfugiés seront soumis à des vérifications médicales, criminelles et de sécurité.

En règle générale, les délais de traitement des demandes du PPPR varient; cela dépend de si la personne est un réfugié désigné par un répondant ou par un bureau des visas, de quel pays provient la personne et de la complexité de sa demande d'immigration. Il convient également de noter que de nombreux bureaux des visas ont de longs délais de traitement en raison d'un grand nombre de demandes non traitées.

Pour plus d'informations sur les délais de traitement des différents bureaux des visas, visitez :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/>

Veuillez noter : Les réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) arrivent plus rapidement parce qu'ils ont déjà été interrogés par un agent des visas et sont normalement prêts à voyager. Les groupes de parrainage peuvent généralement s'attendre à recevoir un dossier RDBV dans les 1 à 4 mois suivant la soumission de leur demande de parrainage.

Vous cherchez de plus amples renseignements?

Le site Web du PFPR contient de nombreuses informations sur comment parrainer en tant que Groupe de cinq. Visitez tout particulièrement la page consacrée aux Groupes de cinq pour y trouver une foire aux questions : <https://www.rstp.ca/fr/parrainage-de-refugies/groups-of-five-2023/>

Tous les formulaires de demande de parrainage de réfugiés se trouvent sur le site Web d'IRCC au :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/parrainer-refugie/programme-parrainage-prive/groupes-cinq/presenter-demande.html>

Cette fiche d'information a été traduite en collaboration avec le projet *Renforcement des capacités francophones de parrainage privé*, mené par La Cité, le CÉSOC et l'Accueil francophone.

[Communiquez](#) avec le formateur du PFPR de votre région pour de plus amples renseignements.